

BGer 6F_36/2018 vom 7. Dezember 2018

Bundesgericht, 2018-12-07, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/bger_6F_36_2018

FR: TF 6F_36/2018 du 7 décembre 2018

IT: TF 6F_36/2018 del 7 dicembre 2018

Erwägungen

E. 1

Par arrêt du 1er novembre 2018, le Tribunal fédéral a déclaré irrecevable le recours formé par X._____ contre la décision de la Cour d'appel pénale du Tribunal cantonal du canton de Vaud du 14 juin 2018.

E. 2

X._____ dépose une demande la révision concernant l'arrêt du Tribunal fédéral du 1er novembre 2018, sans se prévaloir de l'un des motifs de révision prévus par les art. 121 ss LTF , de sorte que celle-ci est irrecevable.

Sa demande est également irrecevable dans la mesure où le Tribunal fédéral a renvoyé au prénommé son mémoire, dont certains propos étaient inconvenants (cf. art. 42 al. 6 LTF), en lui impartissant un délai pour remédier à cette irrégularité. X._____ n'y a toutefois donné aucune suite dans le délai imparti.

E. 3

Comme les conclusions de la demande étaient d'emblée vouées à l'échec, l'assistance judiciaire ne peut pas être accordée (art. 64 al. 1 LTF). Le requérant, qui succombe, supporte les frais judiciaires (art. 66 al. 1 LTF), réduits pour tenir compte de sa situation financière, laquelle n'apparaît pas favorable.

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.